

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi 27 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Mme COLIN Marie-Pierre, 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. DUBRAY Cédric, Mme GARNIER Arlette, Mme GUINEL Ludivine, Mme JODEAU Maïté et M. JOSEPH Eric.

Absent excusé : M. MONNIER Florian

Absents : M. GIRANDIER Sébastien et M. REZÉ Kévin

Date de convocation : 20/11/2024

Date d'affichage : 21/11/2024

Nombre de Conseillers : 10

- en exercice : 10

- présents : 7

- votants : 7

M. JOSEPH Eric a été élu Secrétaire de séance.

Lecture et signature de la séance du 29 octobre 2024.

Un dossier a été ajouté à l'ordre du jour avec l'accord du conseil : « travaux complémentaires aménagement du rond-point dans le bourg ».

OBJET : DELIBERATION N°2024-41 : TARIFS LOCATION SALLES ET BUNGALOWS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE à partir du 1^{er} janvier 2025 :

- les tarifs suivants pour la location des salles et des bungalows :

SALLES	Salle de Loisirs	Salle du Bois	Centre Socioculturel
Une journée	Pas de tarif	230,00 €	130,00 €
Une journée et demie	445,00 €	270,00 €	170,00 €
Deux journées	470,00 €	305,00 €	195,00 €
Troisième journée	+ 100.00 €	+75.00€	+50.00 €
St Sylvestre	470.00 €	320.00 €	230.00 €
Vin d'honneur	170.00 €	90.00 €	70,00 €
Remise de clés (la veille au matin)	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Remise de clés (la veille après-midi)	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Forfait ménage	60,00 €	50,00 €	50,00 €
Non dépôt ordures ménagères	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Frais pour chauffage non éteint après la location	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Caution	375,00 €	375,00 €	325,00 €

BUNGALOWS	5 juillet au 23 août	juin et septembre + 1 ^{ère} semaine de juillet et dernière semaine d'août	octobre à mai
Semaine	295,00 € Sauf du 5 juillet au 26 juillet : 270.00 €	190,00 €	180,00 €
Mini-Semaine	190.00 € Sauf du 5 juillet au 26 juillet : 180.00 €	130,00 €	125,00 €
Nuitée	85.00 €	70.00 €	70,00 €
Formule + (bungalow loué avec salle)	80.00 €	68.00 €	68,00 €

Nuitée supplémentaire	35.00 €	30,00 €	30,00 €
Location au mois 1 personne			275,00 €
Location au mois 2 personnes			295.00 €
Location au mois 3 personnes			305.00€
Location au mois 4 personnes			320.00€
Location au mois 5 personnes			340.00€
Forfait ménage	32,00 €	32,00 €	32,00 €
Non dépôt ordures ménagères	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Frais pour chauffage non éteint après la location	20.00 €	20.00€	20.00 €
Caution bungalow	160.00 €	160.00 €	160.00 €
Caution bungalow au mois			300.00 €

Concernant les locations au mois, les charges ne sont pas comprises (électricité (0.22 € par kwh), bouteille de gaz (au prix actuel paiement dès que la bouteille est à moitié vidée).

- **RAPPELLE** que pour les mois de mai à septembre, la salle de loisirs et la salle du bois doivent être réservées avec trois bungalows minimum ;
- **PREND NOTE** que la palette du Village Nature doit être mis à jour pour l'année 2025 ;
- **CHARGE** de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2024-42 : VALIDATION DU BILAN PISCINE 2024

Il est présenté aux membres du conseil municipal le bilan de la piscine juillet-août 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le bilan de la piscine dont le déficit s'élève à 15 504,16 € ;
- **AUTORISE** la 1^{ère} adjointe à le signer ;
- **PRECISE** qu'il sera pris en charge à 45% (avec un plafond de 5000 €) soit 5000 € pour l'année 2024 par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez d'après la convention de partenariat.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2024-43 : PARTICIPATION AMICALE LAIQUE TRAVAUX 2024

Les membres du conseil sont informés qu'un état récapitulatif des investissements engagés dans les bungalows pour l'année 2024 d'un montant de 4000 € a été signé par la Présidente de l'Amicale Laïque, Madame LEFAUCHEUX Elodie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la participation de l'Amicale Laïque d'un montant de 4000 €,
- **AUTORISE** la 1^{ère} adjointe à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2024-44 : PROPOSITION CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ POUR LA MISE A DISPOSITION DU BROEUR DE BRANCHES

Le Conseil Municipal est informé que le Conseil Communautaire propose une mise à disposition gratuite du nouveau broyeur de branches TIMBERWOLF 230 diesel aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Le choix de cet équipement a été effectué pour répondre au mieux aux attentes des communes en matière de broyage et de gestion des déchets verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la 1^{ère} adjointe à signer la convention de mise à disposition du broyeur de branches TIMBERWOLF 230 diesel proposé par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2024-45 : PROPOSITION DEVIS ALARMES SALLES ET MAIRIE

Madame la 1^{ère} adjointe présente au conseil municipal les différents devis reçus pour l'achat d'un équipement en matière d'alarme ou vidéo surveillance aux deux plus grandes salles des fêtes et à la mairie.

Elle rappelle que cette dépense est demandée par l'assurance afin d'éviter les vols dans les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de choisir pour l'installation d'alarmes anti-intrusion en système de location maintenance comprise et contrat d'un an reconductible :

- les devis de la Société Sécurité Ouest Services d'un montant de :

- 31.16 € HT par mois pour la salle de loisirs,

- 31.36 € HT par mois pour la salle du bois,

- 33.44 € HT par mois pour la mairie,

et 65.83 € HT d'installation pour les trois sites.

- **ACCEPTE** que cette dépense soit imputée sur le budget tourisme et loisirs 2025 pour la salle de loisirs et la salle du bois et le budget principal 2025 pour la mairie ;

- **PREND NOTE** qu'une rencontre doit être programmée avec le référent de la gendarmerie de Château-Gontier-sur-Mayenne avant la mise en place des alarmes et la signature des devis,

- **AUTORISE** Madame la 1^{ère} adjointe a signé les devis et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2024-46 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 EXERCICE 2024 BUDGET TOURISME ET LOISIRS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adopter les modifications budgétaires suivantes sur le budget annexe tourisme et loisirs :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
75/75888	Autres produits divers de gestion courante (indemnité sinistre vol)	5700.00	
61/615228	Entretien autres bâtiments		+850.00
62/62121	Personnel affecté par le budget tourisme		5700.00
65/6541	Créances admission en non-valeur		-500.00
67/673	Titres annulés		-350.00
Total de la décision modificative n°1		5700.00	5700.00
Pour mémoire BP		143 550.00	143 550.00
Total section de fonctionnement		149 250.00	149 250.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
231 opération n°111 piscine	Immobilisations corporelles (travaux prévus non effectués)		-3200.00
2158 opération n°113 plan d'eau	Autres installations (travaux prévus non effectués)		-1000.00
2135 opération n°114 salle de loisirs	Installations générales (remplacement chauffe-eau)		+1400.00
231 opération n°114 salle de loisirs	Immobilisations corporelles (travaux porte)		+300.00
231 opération n°112 bungalows	Immobilisations corporelles (travaux remplacement vitrage)		+2500.00
Total de la décision modificative n°1		0.00	0.00
Pour mémoire BP		74 184.21	74 184.21
Total section d'investissement		74 184.21	74 184.21

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2024-47 : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS 2024

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L47 du Code des Postes et Télécommunications ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications donne lieu à versement des redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Madame la 1^{ère} adjointe propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2024, selon le barème suivant :

-pour les infrastructures aériennes, par km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : 40 € x 1.60900 (coefficient d'actualisation pour le calcul RODP 2024)

-pour les infrastructures souterraines, par km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 30 € x 1.60900

-pour les autres installations, par m² : 20 € x 1.60900

Pour 2024, le montant des redevances s'élève donc à **494.93 €** repart de la manière suivante :

- Artère aérienne : 6,135 kms x 40 € x 1.60900 = 394.85 €

- Artère en sous-sol : 1,74 kms x 30 € x 1.60900 = 83.99 €

- Emprise au sol : 0,5 m2 x 20 € x 1.60900 = 16.09 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

-EST D'ACCORD sur le montant de 494.93 euros pour l'année 2024 et CHARGE de l'exécution de la présente décision Madame la 1^{ère} adjointe et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

(enregistré Préf le)

OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N° 2024-48 : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AMENAGEMENT DU ROND- POINT DANS LE BOURG

Il est présenté au Conseil Municipal le devis reçu des travaux complémentaires par l'entreprise EUROVIA pour l'aménagement du rond-point concernant la prestation signalisation qui est de 1705.00 € HT soit 2046.00 € TTC.

Par contre, le devis global initial signé présente une moins-value, le montant est de 17812.00 € HT au lieu de 19 777.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND NOTE** du devis des travaux complémentaires pour l'aménagement du rond-point dans le bourg qui a été signé par la 1^{ère} adjointe ainsi que de la moins-value sur le devis global initial.

(enregistré Préf le)

AFFAIRES DIVERSES :

➤ **Travaux salle de bains bungalow n°17** : les membres du conseil sont informés que le bungalow doit être prêt avant les vacances de Noël vu qu'il est loué. Le coût total des travaux est de 4243.95 € HT.

➤ **Cérémonie des vœux** : Suite aux événements de cette fin d'année et les élections municipales partielles, le conseil municipal décide que la cérémonie des vœux n'aura pas lieu en 2025. Une information sera mise dans le bulletin.

➤ **Distribution du bulletin** : prévue semaine 51 ou 52.

➤ **Permanences du bureau de vote pour les élections des 5 et 12 janvier 2025**

1^{er} tour et 2^{ème} tour

-8 h 00 - 10 h 30 : Yannick LEVECQUE, Cédric DUBRAY et Eric JOSEPH

-10 h 30 - 13 h 00 : Marie-Pierre COLIN, Arlette GARNIER et Ludivine GUINEL

-13 h 00 - 15 h 30 : Yannick LEVECQUE, Florian MONNIER et Kévin REZÉ

- 15h30 - 18h00 : Marie-Pierre COLIN, Maïté JODEAU et Sébastien GIRANDIER

➤ **Prochain conseil** : après les élections partielles de janvier.

La séance est close à 22h00.